

FR

# Aspects politiques, sociaux, économiques et professionnels en France

30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



## ASPECTS POLITIQUES ET SOCIAUX

- Stabilité du gouvernement Macron, malgré la crise du Covid-19. Résultats des sondages : popularité en hausse
- Crise des “anti-pass sanitaire” et émergence du populisme avec le “ candidat Zemmour ”, Toutefois : existence de manifestation hebdomadaire ne réunissant plus qu’environ 40 000 personnes contre 150 000 personnes en 2020,
- Vaccination obligatoire pour les secteurs de la santé avec suspension de salaire si refus de vaccination

## ASPECTS ECONOMIQUES

- PIB=+6,3%en2021
- Taux de chômage = 7,6 % de la population active (mais environ 1 million d’emplois non pourvus dans les domaines de la restauration, du transport et de la santé)
- Taux d’endettement de l’Etat par rapport au PIB = prévisions 2021 environ 120 %
- Croissance = 6,25 %
- Chèque inflation de 100 € afin de réduire la hausse du coût des carburants. Coût total de la mesure = 3,8 milliards d’euros. La distribution de ce chèque est confié aux employeurs et sera donc gérée par le pôle social des cabinets d’expertise comptable



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



## ASPECTS PROFESSIONNELS

### Audit

Nouveau code de déontologie : mise à jour du Code qui datait de 2017 et qui n'intégrait pas les effets de la Loi Pacte, notamment :

- les précisions sur les sites internet des Commissaires aux comptes et les services qu'ils peuvent proposer
- Également précisions sur les nouveaux services possibles des Commissaires aux comptes, les notions d'indépendance et renforcement des situations d'auto-révisions ou conflits d'intérêts
- Renforcement des mesures liées à la lutte anti blanchiment (norme d'exercice professionnel 9605 révisée)
- Renforcement des contrôles sur les dossiers de travail par le H3C

### Aspect comptables

- Pour les Associations : Application du règlement ANC 2018-6 impliquant de nouvelles normes de comptabilisation pour les associations faisant appel à la générosité publique.
  - les legs et dons sont désormais comptabilisés en engagements et non en paiement
  - Chiffrage monétaire des actions de bénévolat qu'il convient de faire apparaître au pied du compte de résultat)
- Réévaluation possible en franchise d'impôt, des immobilisations

### Expertise Comptable

- La profession se concentre sur la préparation de la mise en place de la facture électronique avec un calendrier qui a été décalé et qui s'étale du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Des levées de fonds significatives ont lieu sur tous les fournisseurs de la profession.



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



# Mesures contre le Coronavirus prises en France

Actualisation et suite

## RAPPEL DES PRINCIPALES MESURES PRISES EN 2020

### Mesures d'urgence financières

- Renforcement des fonds propres des entreprises  
Mise en place d'un prêt garanti par l'Etat (P.G.E.) à hauteur de 90 % du montant emprunté dans la limite de 3 mois de chiffre d'affaires (sur la base N-1) ou de 2 années de masse salariale.
- Subventions pour les entreprises fermées administrativement (TPE-PME)  
de l'ordre de 10 000 € maximum par mois (si la perte est de plus de 50 % du chiffre d'affaires sur la période N par rapport à la même période N-1)
- Prêts participatifs pour les TPE (de moins de 50 salariés) qui n'ont pu obtenir un P.G.E.
  1. durée 7 ans
  2. de 20000€ à 100000€ selon le cas
- Subventions de certains secteurs très impactés par le coronavirus pouvant aller jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires si l'entreprise justifie d'au moins 10 % de perte sur son chiffre d'affaires (textile, restauration, construction, aéronautique, agro-alimentaires etc...)



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



## Mesures sociales

- Mesures de sécurité, hygiène renforcée (port du masque obligatoire, télétravail, etc...)
- Aides à l'embauche
  1. 5 000 € pour les apprentis
  2. 8 000 € pour les contrats en alternance
- Mesures d'adaptation au droit
  1. Cessions plus rapides des entreprises en difficultés
  2. Renforcement du rôle des commissaires aux comptes vis-à-vis des Tribunaux de commerce, dans les procédures collectives



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



## Mesures restant en cours

- Jusqu'au 30 Septembre 2021 : maintien du fonds de solidarité à certains secteurs de l'économie (transports et secteur du tourisme) Coût : 35 milliards d'euros
- Fin de l'aide au régime du chômage partiel.  
Il redevient au niveau et aux conditions normales : 40 % (sauf cas particuliers)
- Aide au paiement pour les entreprises en difficulté, des contributions sociales égale à 15 % des rémunérations des salariés entre le 01 Mai 2021 et le 31 Juillet 2021 dans le maximum de 1 800 000 €
  
- PGE reportés jusqu'au 31 Décembre 2021
- Renforcement temporaire du crédit d'impôt. Carry-back pour les déficits constitués entre le 30 Juin 2020 et le 30 Juin 2021 pouvant être imputés sur les bénéfices des 3 dernières années.
- Exonération d'impôts pour les abandons de loyers jusqu'au 31 Décembre 2021



**30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano**  
**CONSTRUIRE L'AVENIR**  
Responsabilité et durabilité



## Autres mesures concernant le renforcement des capitaux propres

### REEVALUTION DES ACTIFS IMMOBILISES ET NEUTRALITE FISCALE. Loi de Finance 2021

#### Reevaluation des actifs

**Depuis 1984** : possibilité de réévaluation libre des actifs immobilisés.

- Réévaluations libres
- Coût fiscal : écart de réévaluation taxable

#### Loi de finance 2021 - Article 31

Face aux difficultés des entreprises liées au Covid-19, la Loi de finance prévoit la possibilité de réévaluer en totale neutralité fiscale : coût de réévaluation non taxable.

**L'article 31** Modifie l'article 238 du CGI et instaure un dispositif temporaire de neutralisation des conséquences de la réévaluation des actifs sur le résultat imposable.

- Cette réévaluation est optionnelle
- Elle peut s'appliquer pour les exercices ouverts à compter du 31/02/2020 et jusqu'au 31/12/2022
- Elle prévoit un étalement ou un sursis d'imposition selon le cas caractère amortissable ou non des immobilisations réévaluées.

(Loi 2020-1731 du 29 Décembre 2020 - article 31)



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



## TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES REEVALUATIONS

1. Les réévaluations ne peuvent porter que sur les immobilisations corporelles et financières (les fonds de commerce ou Good-will en sont exclus)
2. Toutes les immobilisations doivent être réévaluées
  - impossibilité de réévaluer par exemple les actifs financiers et pas les matériels.
3. L'écart de réévaluation est directement constaté dans les capitaux propres
  - Augmentation des postes de capitaux sans passer par le compte de résultat
4. Les immobilisations amortissables sont amorties sur cette nouvelle valeur.
  - Possibilité de modifier la durée d'amortissement ou les taux
  - Les immobilisations non amortissables (les titres de participations par exemple) devront faire l'objet toutes les années de tests de dépréciation et de constitution de provisions nécessaires (méthode homogène et permanente).
  - L'écart de réévaluation ne peut être transféré aux comptes de réserves distribuables que si il est définitivement réalisé et constaté
  - En cas de cession de l'immobilisation, la plus-value ou moins-value est calculée sur la valeur nette réévaluée.
  - La cession entraîne l'imposition immédiate de l'écart restant.
5. Traitement fiscal
  - L'écart de réévaluation ne fait pas l'objet d'une imposition immédiate
  - Pour les immobilisations non amortissables (titres etc...), la plus-value ou moins-value sera calculée sur la base de la valeur avant réévaluation et les provisions éventuelles constituées dans l'hypothèse de tests de dépréciation, seront réintégrées en totalité.
  - Pour les immobilisations amortissables, l'écart de réévaluation est reportée sur 5 ans ou 15 ans (bâtiments) au résultat imposable.





## METHODES D'EVALUATIONS

- Biens non amortissables - titres de participations
- Valeur marché
- Valeur expertise soit :
  - a) Patrimoniale (actif net)
  - b) Comparative si il existe un marché de comparaison
  - c) Méthode des multiples EBIT - EBITDA
  - d) Méthode des flux de trésorerie (DCF) réactualisés
  - e) (établissements de budgets et tests chaque année)



30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité



FR

# Merci!

30<sup>ème</sup> Congrès AMA | Milano

**CONSTRUIRE L'AVENIR**

Responsabilité et durabilité

